Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 62 (1974)

Heft: 6

Artikel: Association suisse des infirmières (iers) diplômés (ASID)

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-273769

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

set le plus souvent l'apanage des faibles et des minori-taires, l'action directe. L'épreuve de force est alors enga-gée. Arrêt de travail, grève de l'impôt, la gamme des actions directes est large et ne cesse de se diversifier.

Dans la pratique, persuasion, menace et action directe se combinent selon des proportions variables; leur articulation dépend de la place qu'occupe le groupe dans la société. de l'appui qu'il a dans l'opinion et dans le monde poli-

A propos de...

LES GROUPES DE PRESSION CA EXISTE... (Suite) par Claire Masnata-Rubattel

Lorsque les groupes de pression estiment que les Autorités ne sont pas suffisamment réceptives, ils peuvent recourir à la menace, et le font fréquemment. Aux Etats-Unis par exemple, ils pratiquent depuis longtemps ce que l'on appelle le «chantage à la non-réélection»; mécontents, par exemple, des prises de position ou des votes d'un ou de plusieurs députés, ils tentent d'amener leurs membres à entreprendre une vigoureuse campagne contre les récalcitrants. Souvent avec succès. Troisième arme enfin, qui

Les organisations patronales, par exemple, peuvent plus facilement re-courir à la persuasion que les organi-sations de salariés, dont souvent la seule arme est la grève. Selon sa situation, chaque groupement apprécie la meilleure manière de se concilier la meilieure maniere de se concluier l'opinion publique et, soit par son in-termédiaire, soit directement, de peser sur les décisions du pouvoir. Il ne faut cependant jamais perdre de vue que les armes dont disposent peux qui sont au pouvoir et ceux 'qui n'y sont pas ne peuvent pas être les mêmes.

Education ou propagande

On appelle « éducation du public » ou « propagande », selon la position que l'on a sur le sujet, l'action exer-cée par les groupes sur l'opinion. Cette éducation du public a pour but, Cette éducation du public a pour but, évidemment, de créer une attitude favorable à la politique que préco-nise le groupe, Pour illustrer le genre et la variété des moyens dont peut user un groupe dans une campagne de propagande, voici un exemple très concret, celui de l'American Medical Association aux Etats-Unis. L'AMA comprend aujourd'hui à peu près les deux tiers des médecins américains. Ses activités politiques commencèrent quix ners des medecins americains. Ses activités politiques commencèrent à prendre de l'importance avec la fin de la première guerre mondiale, alors que les dépenses fédérales dans le do-maine de l'hygiène et de la santé pu-blique s'accroissaient. En 1948 déjà, elle avait engagé une lutte acharnée contre le système d'assurance malacontre le système d'assurance maladie obligatoire proposé par le président Truman. Elle remporta d'ailleurs la victoire, après trois ans d'une ba-taille qui coûta 4,5 millions de dollars.

Plus longue encore fut la lutte qu'elle mena de 1958 à 1965 pour tenqu'elle mena de 1988 à 1965 pour ten-ter de faire adopter la solution qu'elle préconisait pour financer les soins médicaux aux personnes âgées. Il ne s'agit pas ici d'étudier ce qu'elle pro-posait, mais de voir quelle stratégie elle adopta à l'égard de l'opinion pu-blique. Pilo distribus tout d'abord blique. Elle distribua tout d'abord très largement une brochure qui décrivait les catastrophes auxquelles crivait les catastropnes auxquelles s'exposeraient les Américains s'ils n'entraient pas dans ses vues ; la moindre de ces catastrophes n'étant pas l'instauration d'une médecine so-cialisée pour les personnes âgées, qui dégénérerait rapidement en une médégénérerait rapidement en une me-decine socialisée pour chaque citoyen. En second lieu, l'Association recou-rut, dans sa campagne de propagan-de, à un certain nombre de tactiques plus indirectes et plus subtiles : elle lutta vigoureusement pour imposer ses délégués lors d'une conférence sur les personnes âgées organisée par la Maison Blanche qui fut donc trufla Maison Blanche, qui fut donc truffée de personnes favorables à sa cau-: elle commanda à des sociologues se , ele comanda de secondes un certain nombre d'études, espérant qu'elles montreraient que seule une faible proportion de personnes âgées aurait jamais besoin de soins mé-

dicaux importants et que par conséquent il était inutile de mettre en quent il était inutile de mettre en place un système touchant pratiquement toute la population. De plus, elle engagea un médecin à plein temps, auquel elle confia la mission d' « éduquer » les médecins américains, afin qu'ils puissent à leur tour « éduquer » leurs malades. En outre, elle monta en épingle l'importance des programmes d'Etat d'aide médicale nour montrer autils étaient servers. des programmes d'Etat d'aide médi-cale, pour montrer qu'ils étaient am-plement suffisants et prouver qu'une intervention fédérale dans ce domaine était superflue. Avec l'aide de la Chambre de Commerce des Etats-Unis (l'équivalent de notre Vorort), onis trequivatent de notre Vorort, elle finança des émissions de radio et de télévision, qui évidemment ne donnaient pas au public une vue complète du problème. Elle finança également des programmes dans le but de créer dans l'esprit du public une image favorable du médecin. Elle engagea ses membres à demander des honoraires plus bas à leurs clients modestes, qu'ils fussent assurés ou non. Elle attaqua ses adversaires jusqu'à les diffamer. Un journaliste a même prétendu que l'AMA avait conclu avec certains membres du Congrès représentant des Etats producteurs de tabac un accord selon lequel elle ne dénoncerait pas les méaits de la fumée sur la santé s'ils votaient contre le projet auquel elle était hostile. Si, dans ce cas précis, ses efforts furent vains, il n'en reste elle finança des émissions de radio ses efforts furent vains, il n'en reste pas moins que cet exemple montre la

largeur de l'éventail des tactiques auxquelles peut recourir un groupe de pression dans une campagne de propagande.

Dans un pays comme le nôtre et dans le domaine de l'élaboration des lois, un certain type d'activité des groupes est entériné par la Constitu-tion fédérale dans les articles dits « articles économiques ». C'est ainsi que lorsqu'un projet de loi est mis en chantier, soit sous l'impulsion du Parlement soit sur l'initiative du Conseil fédéral qui souvent agit à la demande d'un fénercement que des demande d'un département ou - déjà à la requête d'une association — à la requête d'une association conomique ou d'un groupe d'intérêt, lorsque donc un projet de loi est mis en chantier, c'est le service administratif compétent qui est chargé d'ouvrir un dossier et de rédiger un avant-projet. Puis intérvient une commission d'experis « neutres » (peut-on vraiment être neutre ?...), désignée par le Conseil fédérale en le conseil fédérale par le conseil fé désignée par le Conseil fédéral et qui designee par le Conseil rederal et qui comprend, outre les techniciens et les délégués des administrations cantonales et fédérales, des représentants des associations économiques et des parties prenantes. Cette commission a pour tâche de donner à l'avant-projet lurs forme d'hordes Celui et des la conseint lurs forme d'hordes Celui et des la conseint lurs forme d'hordes Celui et de la conseint lurs forme d'hordes Celui et de la conseint lurs d projet une forme élaborée. Celui-ci est ensuite soumis à la consultation des groupements cantonaux, des pardes groupements cantonaux, des par-tis politiques et des associations éco-nomiques qui, remarquons-le, inter-viennent pour la seconde, voire la troisième fois dans le processus lé-gislatif. Après leur accord, l'avant-projet devenu projet est soumis aux Chambres, Lorsqu'il a straint ce etc. Chambres, Lorsqu'il a atteint ce sta-Chambres, Lorsqu'il a atteint ce sta-de, l'emprise des groupes de pression et des associations n'est pas terminée, mais continue à s'exercer d'une façon plus ou moins discrète. Un bon exem-ple en est fourni par l'opération me-née, à l'occasion de la révision en 1964 de la loi sur l'assurance maladie et accidents, par deux organismes et accidents, par deux organismes importants, l'Union des médecins suisses et l'Union des caisses maladies, qui ont usé, au cours des débats, de moyens variés de propagande :

bureaux d'information, campagne de bureaux d'information, campagne de presse, intervention à la radio et à la felévision, pétition et menace de referendum. Peut-on alors ne pas se poser des questions sur la profondeur de l'empeinte laissée par les groupe-ments difs « intéressés » dans notre recueil de lois ? D'autant plus que l'on sait que le lancement d'un refe-rendum exige des moyens, surtout financiers considérables dont les asfinanciers, considérables, dont les as-sociations économiques sont pratique-ment seules à disposer.

Faut-il encore préciser que lorsque le Conseil d'administration d'une grande entreprise définit une politi-que nouvelle d'importance nationale, il n'est tenu de consulter personne, en tout cas pas les Autorités politiques. Je fais ici allusion au projet du groupe Ciba-Geigy de transférer hors de Suisse l'essentiel de ses activités : groupe Ciba-Geigy de transférer hors de Suisse l'essentiel de ses activités; il y serait poussé par des questions de restriction de main-d'œuvre, par les exigences de plus en plus strictes en matière écologique et par certaines difficultés dans les transferts de capitaux. Un exemple parmi beau-coup d'autres, mais qui montre bien que la consultation est toujours à sens unique et qu'une entreprise se

coup d'autres, mais qui montre bien que la consultation est toujours à sens unique et qu'une entreprise se désintéresse de l' « interêt national » dès que sa marge de profit est en jeu. Les groupes de pression, on le voit, ne sont pas négligeables ; Jeur importance numérique, le prestige qui s'attache à certains d'entre eux, qui font véritablement partie intégrante le la vie sociale et politique ; le mépris, voire la haine, en tout cas le bouillonnement d'idées que suscitent ecux qui sont à contre-courant, ne peuvent pas être passés sous silence. Le rôle qu'ils jouent dans le processus législatif, tant directement que par l'intermédiaire de l'opinion publique, ou parfois celui de l'exécutif et du judiciaire, en fait des acteurs à part entière de la vie politique. Le politicologue américain qui les qualifiait de « troisième chambre du Parlement » n'avait vraiment pas tout lement » n'avait vraiment pas tout à fait tort. CMR.

Association suisse des infirmières(iers) diplômés (ASID)

Quatre-vingt-dix délégués représentaient, cette année, les quelque 9500 membres de l'ASID; à l'assemblée annuelle, qui a eu lieu en pays appenzellois, le 18 mai 1974.

Changement de présidente

En remplacement de Mlle Liliane Bergier, de Lausanne, présidente sor-tante, Mlle Yvonne Hentsch, bien connue sur le plan international pour avoir dirigé longtemps le Bureau des infirmières à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge à Genève, a été brillamment élue à la présidence de L'ASID

Regroupement des association d'infirmières et d'infirmiers

Ce thème, qui a fait l'objet de pour-arlers aussi dans les associations

Cette Association a tenu son assemblée des déléguées à Zurich, les 25 et 26 avril, à l'Hôtel Zurichberg, avec 65

puis 80 participantes. Le premier jour

se déroula sous le signe de la détente : se deroula sous le signe de la detente: promenade en bateau par la pluie, malheureusement, puis soirée à la fois désopilante et charmante avec l'excel-lent Walter Ræderer et la jeune comé-dienne Ruth Jecklin.

LIGUE SUISSE DES FEMMES ABSTINENTES

d'infirmières(iers) en psychiatrie et en hygiène maternelle et pédiatrie, a montré un vif intérêt au cours d'une discussion animée.

Des sujets percutants

Les groupes d'intérêts communs (GIC) ent profité de l'occasion unique de rencontre à l'échelon national pour organiser des échanges de vues et d'expériences ouverts à tous les membres de l'ASID. Ainsi, les infirmières de santé publique réunissaient médecins, employeurs et représentant d'autorités sanitaires pour une table rande sur les problèmes du malade. autorites sanitaires pour une table ronde sur les problèmes du malade, en ville et en milieu rural. Les infir-miers(ères)-chefs et les enseignants ont mis sur pied des travaux de grou-pe sur des thèmes qui les touchent de près: théorie et pratique, motivation

révision partielle des statuts. Une contribution volontaire à la partici-pation de la Ligue au Congrès fémi-nin 1975 est acceptée.

nin 1975 est acceptée.
L'après-midi fut consacré à une conférence de Mme Elisabeth Blunschy-Steiner, Dr en droit, qui parla de ses expériences de conseillère nationale. Avec clarté, objectivité et sincérité, la conférencière exposa tout ce que représente cette charge pleine d'intérêt certes, mais aussi de travail, de responsabilités; elle parla également de la vie des fractions — une des marques d'une vraie démocratie et de la participation aux diverses

du personnel à l'encadrement du personnel à l'Pencadrement des élèves, information entre école et hô-pital, soins complets, sécurité du ma-lade malgré la multiplicité et les rotations des soignants. De leur côté, les infirmières mariées,

très actives dans plusieurs sections de l'ASID, se sont penchées sur la tâche de l'infirmière mariée en dehors de

De l'accueil amical à la découverte du beau pays appenzellois en passant par une mémorable soirée folklorique, la section St-Gall/Thurgovie/Appenzell/Grisons n'avait épargné ni temps, ni peine pour assurer aux quelque 300 participants à ce Congrès un merpetit séjour dans son at-

En entendant Mme Blunschu qui a En entendant Mme Blunschy, qui a en outre des devoirs professionnels et familiaux, on pouvait se dire que si tous les conseillers nationaux remplis-sent leur poste avec autant de cons-cience et d'intelligence, notre pays a bien de la chance ! Si tous les cours d'instruction civique à l'école étaient aves vivante et direct caule tru oute aussi vivants et directs que le fut cette aussi vivants et airects que le s'élèves conférence, peut-être que les élèves apprécieraient davantage cette bran-che que ne le firent ceux qui s'expri-mèrent dernièrement à la Radio. En résumé, deux journées utiles et enrichissantes, avec une nouveauté à relever: la traduction simultanée grâce à un aupareil portatif accompané à un aupareil portatif accompané

à un appareil portatif accompagné d'un bon traducteur.

Fédération suisse des femmes protestantes

Cette année c'est à Genève que la Fédération suisse des Femmes protes-tantes a tenu ses assises annuelles. Les 26 et 27 avril, une bonne cen-taine de déléguées représentaient les quelque 190.000 femmes que groupe cette Fédération. Il y eut, bien sûr, l'assemblée gé-

Il y eut, bien sûr, l'assemblée gé-nérale, statutaire et inévitable ; à cette occasion, une nouvelle prési-dente suisse fut élue en la personne de Madame U. Taüber, docteur en droit, de Baden. Madame Taüber remplace Madame K. Feldges, arrivée remplace Madame K. Feldges, arrivée au terme de son mandat. Il s'agissait aussi d'élire quatre nouveaux membres du Comité, et l'on peut se réjouir de constater que les quatre candidates choisies par l'assemblée sont des femmes jeunes et dynamiques. Les déléguées eurent à se prononcer sur un règlement qui doit facilitée à l'ausse le consultations.

cer sur un regiement qui doit faci-liter, à l'avenir, la consultation ra-pide de tous les groupements mem-bres. Comme beaucoup d'autres orga-nisations faitières, la Fédération est désireuse de créer des relations tou-jours plus étroites et vivantes avec jours plus étroites et vivantes avec ses membres ; lorsque le Conseil fédéral demande l'avis de la Fédération sur tel ou tel sujet (procédure, de consultation), il est particulièrement souhaitable, mais fort difficile, de pouvoir donner une réponse qui reflète l'opinion du plus grand nombre possible de femmes protestantes!

Le samedi matin amès un moment

Le samedi matin, après un moment de culte animé par quelques jeunes femmes laïques, les déléguées eurent le privilège d'entendre un exposé riche et clair de Monsieur J. de Santa Ana, l'un des responsables, au Conseil œcuménique, des problèmes de développement et de justice sociale. Au cours du débat qui suivit, cha-

cune eut l'occasion d'apprécier sa compétence, la précision de son diag-nostic, la chaleur humaine et la foi active qui inspirent les solutions qu'il préconise.

active qui inspirent les soutions qu'il préconise.

Des groupes de travail permirent ces contacts personnels et ces échanges d'idées qui sont la vraie richesse de telles rencontres. Et l'on put constater, lors de la synthèse, que, lorsque des femmes protestantes venues de presque tous nos cantons suisses se penchent sur les problèmes de justice raciale, de développement solidaire, d'éducation responsable, de témoignage vécu, de réconciliation et d'unifté, il émane de leurs conclusions des convergences qui font plaisir. Il est indéniable qu'une lente, mais réelle prise de conscience se fait parréelle prise de conscience se fait par-mi les responsables : le « demain » mi les responsaoles : le « demain » de l'humanité est suspendu à la clairvoyance et à l'obéissance d' « aujourd'hui », non seulement au niveau de la vie privée, mais à celui de nos prises de position collectives, politiques ou économiques.

Il serait dommage de ne pas sipaler la sourée récréative qui pous

Il serait dommage de ne pas si-gnaler la soirée récréative qui nous permit de rire ensemble ! La Sym-phonie burlesque de Frank Martin, interprétée par les femmes de pas-teurs genevoises, et un sketch humo-ristique composé et joué par les « Bonnes Dames de Saint-Gervais » qui, depuis Jaques-Dalcroze, n'on rien perdu de leur esprit et de leur rien perud de leur esprit et de leur verve, firent le ravissement de toutes les déléguées. Et, si le rire est le propre de l'homme, le fait de rire ensemble est aussi une manière, et non des moindres, d'unir des femmes venues de tous les azimuths helvétiques !

Marg. Legler.

Le vendredi, ce fut l'assemblée des déléguées statutaire, so s la prési-dence de Mme Annette Högger, pré-sidente centrale. Outre les divers rapports, il y eut l'élection de cinq nouveaux membres du comité et une et de la participation aux diverses commissions du Conseil national. Association suisse pour les droits de la femme

choisis selon un sustème paritaire : d'une part des fonctionnaires, d'autre d'une part des fonctionnaires, d'autre part des représentants de syndicats, d'associations féminines et des spé-cialistes des questions du travail fémi-nin. Les fonctions de ce bureau pour-raient être les suivantes : l'étude des conditions de travail des fem-mes (salaires, retraites, aménagements sociaux), l'information touchant à ces problèmes, la formation (ou du moins une certaine surveillance de la forma-tion, afin d'assurer l'évalité de chanafin d'assurer l'égalité de chan-

tion, afin d'assurer l'égalité de chances dans la formation professionnelle) et le recyclage (réinsertion des femmes de 40 ans dans le monde du travail, qu'elles aient ou non un métier) l., Quelques déléguées, conscientes des difficultés actuelles dues à l'inflation, ont fait remarquer qu'on ne pouvait demander la création d'un nouvel organisme coûtant forcément quelques deniers à l'Etat; mais la majorité des

(Suite de la page 4)

déléguées a estimé que c'était le mo-ment ou jamais de souhaiter la fon-dation de ce bureau — rappelons que 1975 est l'e année de la femme » — que le Gouvernement suisse ne pourrait être que félicité par l'OIT s'il prenait cette initiative, et que travailler à l'amélioration des conditions de tra-vaill et des emplois des fommes avail et des emplois des femmes ne pouvait que se traduire de manière positive sur l'ensemble du système économique économique

économique.

Quant à l'OFFICE MÉDIATEUR
(sorte de « Commission-Ombuds » pour
employer un terme barbare!), il devrait être composé de femmes unquement et devrait être indépendant. Les femmes qui s'estiment victimes de discriminations dans l'emploi ou concernant leur salaire pourraient s'adresser à cet office qui constituerait un dossier et étudierait la meilleure possibilité d'intervention : il se mettrait

en rapport anec le Bureau national de la femme, avec un syndicat ou direc-tement avec un employeur. Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur ces sujets. S. Chapuis.

2) Signalons à ce propos qu'il s'est créé récemment, en France, un «Institut national pour la promotion de la femme», sous l'impulsion d'Evelyne Sullerot. Cet institut s'adresse à des femmes, sous l'impulsion d'Evelyne Sullerot. Cet institut s'adresse à des femmes de 40 ans et plus, de revenus modestes et moyens, n'ayant pas de formation professionnelle particulière; ces femmes son récunies quatre heures par des cours de mémorie, or leur donne des cours de mémorie, d'expression, d'orientation spatiale. beré, on essaie de leur faire prender conscience de leurs possibilités, de leurs goûts; on veut leur rédonner confiance en elles affin qu'ells n'aillent pas s'engager dans n'importe que emploi de manœuvre non spéciaisé et sous-payé; on veut leur donner l'envie d'aprpendre quelque chose. C'est une expérience entreprise par l'Education nationale, qui décidera dans quelques temps si cet positif et s'il vaut la peine de la continuer.

FRANCE:

une loi dans le vide

Les urgences s'effacent devant les exigences de la campagne électorale.

La libéralisation de la législation sur l'avortement est en question, au Parlement, depuis le 29 juin 1970, date de la proposition de loi du Dr Claude Peyret. Un projet de loi Taittinger-Poniatowski, approuvé le 6 juin der-Poniatowski, approuve le 6 juin der-nier par le gouvernement, devait déjà être discuté en juillet, puis en décem-bre 1973, par les députés. Aucune ré-forme n'était plus urgente : il y a plus de sept cent mille avortements clan-destins par an.

ATTENTION!

LIBÉRATION DE LA FÉMME

Société suisse vous donne la possi-bilité de devenir financièrement indépendante. Recrutons dames et demoiselles pour Vaud, Fribourg et Neuchâtel de tous niveaux : mitemps ou plein temps pour diffétemps ou plein temps pour diffe-rents postes dans notre réseau de vente. Ambition, personnalité, con-tact aisé, physique agréable, for-mation complète et gratuite, possi-bilité de promotion... S'adresser à...

Attention à ce genre d'annonce trou-vée récemment dans un quotidien ro-mand! Seule qualité requise, le sexe! Et quel titre pour une telle annonce.